

PREFECTURE

SERVICE DU CABINET

COORDINATION SECURITE
ROUTIERE

Auxerre, le **26 DEC. 2018**

AFFAIRE SUIVIE PAR :
Adeline MIROL
TEL : 03 86 72 79 75
pref-securiteroutiere@yonne.gouv.fr



Le préfet de l'Yonne

aux

Porteurs de projet sécurité routière

OBJET : Appel à projets 2019 du plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR).

PJ : 3

Les résultats provisoires des principaux indicateurs de l'accidentalité pour l'année 2018 sont en augmentation dans l'Yonne par rapport à l'an dernier : 217 accidents (soit +13% par rapport à la même époque de l'année dernière).

La situation icaunaise demeure donc très préoccupante : 269 personnes ont été blessées et 34 ont été tuées depuis le début de cette année sur les routes du département, contre 32 en 2017, 35 en 2016 et 31 en 2015. Le taux de gravité est supérieur à la moyenne nationale : il y a deux fois plus de tués (par millions d'habitants) dans l'Yonne qu'au niveau national.

Dans la majorité des accidents, le comportement des usagers de la route, principalement lié au non respect des règles du code de la route, la vitesse et la conduite sous l'emprise alcoolique et la consommation de stupéfiants, sont en cause. Il est donc indispensable de poursuivre les efforts et d'être innovant pour que la dynamique de lutte contre l'insécurité routière soit la plus efficace possible.

Afin d'y parvenir, l'État finance un plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR). Ce plan a pour objectif de recenser, coordonner et aider la réalisation des actions de sécurité routière par la mise à disposition d'intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR) et l'octroi d'aides matérielles et financières.

Pour être éligibles à ce fonds, les actions doivent s'inscrire dans les orientations fixées au niveau départemental dans le document général d'orientations (DGO) 2018-2022. Ce document définit les axes et les orientations prioritaires d'actions à engager en matière de prévention, de sécurité des infrastructures et de contrôles, qui sont déclinés dans le PDASR.

.../...

En votre qualité d'acteur de la lutte contre l'insécurité routière dans l'Yonne, je vous invite à prendre connaissance de l'appel à projets joint.

La coordination sécurité routière, avec le concours des intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR), peut notamment vous proposer des actions « à la carte » comprenant des prestations en salle de 1h30 à 2h pour aborder les thématiques suivantes :

- l'alcool et la conduite,
- le partage de la route,
- les distracteurs (téléphone, écran, GPS, etc.),
- la vitesse,
- le cannabis et les substances illicites,
- la prise de risque chez les jeunes,
- la sécurité routière et le travail.

L'animation d'ateliers pratiques de 20 à 30 minutes chacun est également possible :

- atelier « alcool et conduite » : les effets sur l'individu et les risques liés à la conduite avec des exercices lunettes alcool et dose bar (consommation d'alcool, réglementation),
- atelier « ceinture de sécurité » : sur simulateur de choc « testo choc », conseils pratiques et idées reçues,
- atelier « temps de réaction » sur simulateur « réactiomètre », exercices de calcul de temps de réaction, distance de sécurité et problématique distracteurs avec smartphone.

La coordination de la sécurité routière de la préfecture, dont vous trouverez les coordonnées dans l'appel à projets, ainsi que dans le timbre du présent courrier, demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le délai de réponse à cet appel à projets est fixé **au 15 février 2019**, délai de rigueur.

Le préfet



Patrice LATRON